



Salaire et indemnités

Par gobi26

Bonjour,

Sur mon bulletin de salaire est annoncé un certain taux horaire (18 euros) pour 151,67h.

Lorsque je regarde le détail, mon salaire de base est de 2302 euros (ce qui n'équivaut donc pas à 18/h).
Auquel s'ajoute des indemnités/primes. Mon employeur m'explique que le 18/h est calculé sur mon salaire de base + les indemnités.
Est-ce normal?

Par Prana67

Bonjour,

En principe on ne mélange pas salaire de base et indemnités pour calculer un taux horaire.
Pouvez vous nous dire ce qui est écrit dans votre contrat et à quoi correspondent ces indemnités ?

Par gobi26

Oui il est noté que mon salaire mensuel de base est de 2108.64 brut(c'était à mes début j'ai actuellement changé 2 fois d'échelon pour être augmenté) pour la durée du travail fixée à l'article 4 du présent contrat auquel s'ajoute 9.21% d'indemnité de sujétion spéciale soit un salaire mensuel brut de 2303.85 euros.

Nous avons aussi une indemnité segur et une prime laforcade. Celles-ci sont comptés dans mon taux horaire.

Pourtant il est noté "elle bénéficiera des primes et accessoires prévus par la convention collective applicable et le usages en vigueur"

Par Prana67

Vous avez vérifier si le salaire est juste si vous additionnez votre salaire de base + les différentes primes ?
Si je fais 18×151.67 j'arrive à 2730
Le plus simple pour vous serait de vous rapprochez d'un syndicat représentatif de votre branche.